# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

| | |
|---|---|
| Commission | |
| Gouvernement | |

# AMENDEMENT

N º 3912

présenté par
Mme Lorho

---

## ARTICLE 9

Supprimer cet article.

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Par l’usage de ce système par points, on fait dépendre les pensions des Français des cotisations prélevées dans 20 ou 25 ans. Le Gouvernement s’est engagé à ce que la valeur du point ne baisse pas, ce qui est incohérent. C’est cette incohérence que vise à souligner cet amendement.